



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Préfet,
Directeur du Cabinet**

Monsieur Frédéric MONCHY
Président du Syndicat national
des sapeurs-pompiers professionnels
et des PATS des SDIS de France
20, avenue du Général de Gaulle
33120 ARCACHON

Paris, le 12 MAI 2021

Réf. : 21-005911-D/ BDC-SARAC/CM
V/Réf : FM-SC / 20-48

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu transmettre à Monsieur Gérard DARMANIN, ministre de l'Intérieur, la copie de la correspondance que vous avez adressée à Monsieur le Président de la République par laquelle vous appelez l'attention sur les agissements d'un cadre sapeur-pompier volontaire et agent administratif au sein du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Nord.

En effet, d'après les éléments que vous avez recueillis, l'intéressé tenait et diffusait sur les réseaux sociaux des propos outrageants.

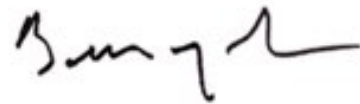
Aussi, le ministre m'a immédiatement chargé de demander à Monsieur le préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, de s'assurer des faits que vous aviez relatés et de prendre des mesures en conséquence. Un contact a donc été pris avec les autorités du SDIS du Nord qui avaient déjà entamé des démarches à la suite des informations qui avaient déjà été remontées par la voie hiérarchique classique.

Ainsi, l'agent concerné a été reçu par le directeur départemental et il lui a été demandé de supprimer les messages litigieux et de ne plus s'exprimer de cette manière sur les réseaux sociaux, ce que l'intéressé a fait.

Parallèlement, à la suite de la transmission de vos éléments, une procédure disciplinaire a été engagée à la fois sur le statut de fonctionnaire de cet agent et sur celui de sapeur-pompier volontaire. Je vous précise que la date des conseils de discipline est en cours de définition et je vous invite donc à vous rapprocher des autorités du SDIS du Nord pour connaître la suite donnée par ces instances.

Comme vous pouvez le constater, le ministre ne saurait admettre qu'un agent de la fonction publique puisse porter outrage à quiconque. L'action qui a été menée a ainsi permis non seulement la suppression des messages, mais également la sanction de l'intéressé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre de Bousquet', with a stylized flourish at the end.

Pierre de BOUSQUET